

**LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT PARCOURS PUBLIC ET PRIVE
3ème NIVEAU
SEMESTRE 5**

**GROUPE DE COURS N° 2
SESSION DE RATTRAPAGE
JEUDI 16 JUIN 2016
9 H à 12 H 30**

Chaque étudiant devra remettre 3 copies [éventuellement blanche(s)] à la fin de l'épreuve.

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* (Matière Joker).
Echec dans 2 matières	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* (Matière Joker).
Echec dans 3 matières (ou plus)	L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

*** Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :**

"Je renonce à ma Matière Joker"

L'étudiant disposera de 3 jeux d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,

« épreuve 2 »,

« épreuve 3 ».

DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera **le libellé de la matière** dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, **le numéro du sujet**.

➤ **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**

GROUPE DE COURS N° 2

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

DROIT DU TRAVAIL

Sujet : La période d'essai.

DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS

Sujet : Les dommages de travaux publics subis par les usagers.

DROIT CIVIL

Sujet : Les servitudes (notion, classification et régime juridique).

DROIT EUROPEEN MATERIEL

Sujet : Les théories bâties autour de la notion d'abus de position dominante (hypothèses non visées à l'art. 102 TFUE).

DROIT DES GROUPEMENTS ET DES SOCIETES

Sujet : Traiter, au choix, l'un des deux sujets suivants :

1^{er} sujet :

La transformation de la société.

2^{ème} sujet :

Les associés de la société en nom collectif.

DROIT DES LIBERTES PUBLIQUES

Sujet : Le rôle du pouvoir législatif dans la protection des libertés.